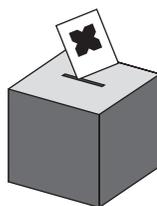


AKTUELL

SHORT NEWS

Gemengewahlen
2017

ÉLECTIONS COMMUNALES

Peut mieux faire

Luc Caregari

La participation des étrangers aux élections communales est un sujet aussi essentiel que brûlant au Luxembourg. Le woxx a eu accès au bilan provisoire de l'Olai.

« Attention, il ne s'agit que de chiffres provisoires », met en garde Sandy Fournelle, chargée de communication auprès de l'Olai. Car en effet, le nombre exact des inscrit-e-s sur les listes électorales en vue des élections communales d'octobre ne sera connu que fin août, à cause des recours possibles (woxx 1433). Pourtant, celui-ci ne devrait pas beaucoup varier par rapport à celui dont on dispose d'ores et déjà, selon la porte-parole. Et puis, plusieurs facteurs doivent être pris en compte quand il s'agit d'estimer le chiffre, car depuis 2011, plusieurs dispositions ont changé.

Mais d'abord le chiffre : 34.638 personnes (22,8 pour cent des résidents étrangers) étaient inscrites sur les listes électorales le 14 juillet 2017. Cela fait donc 9.502 nouvelles inscriptions depuis le 8 octobre 2016 - date d'ouverture des inscriptions. Avant, quelques 25.501 personnes étaient inscrites d'office, puisqu'elles avaient déjà voté aux communales précédentes. Si l'on compare ces 25.501 aux inscrits des communales de 2011 (30.937 - 16 pour cent des résidents étrangers), on constate une baisse. La raison pour celle-ci est simple et a priori positive, comme l'explique Sandy Fournelle : « C'est avant tout la conséquence de la loi sur la nationalité qui a montré ses premiers effets entre 2011 et 2016. Il y a eu beaucoup de naturalisations depuis, ce qui explique que le nombre d'inscrit-e-s est en baisse. ».

La loi sur la nationalité a fait son effet.

Autre facteur à prendre en compte: l'utilisation du registre national pour recenser les étrangers éligibles à s'inscrire. C'est une nouveauté qui fait que finalement, il s'avère difficile de comparer les chiffres de 2011 à ceux de 2017 : « Les chiffres avant et post-2016

ne sont donc pas comparables. Si on calcule le taux d'inscription d'octobre 2016 en tenant compte uniquement de la condition d'âge (comme ça a été fait avant 2016), nous avons un taux d'inscription de 11 au lieu de 16 pour cent », écrit l'Olai.

Ce qui veut dire que l'avancée des inscriptions en chiffres absolus ne correspond pas forcément aux pourcentages. S'y ajoute le fait que la population du Luxembourg connaît une croissance conséquente, aussi à cause de son modèle économique, ce qui rend encore plus difficile l'interprétation des chiffres. Une interprétation définitive ne pourra avoir lieu qu'au printemps 2018, quand le Cefis (Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales) publiera son étude approfondie, comme il l'avait fait pour les communales de 2011.

Quant à la ventilation par nationalités, ce sont les Portugais-es qui remportent le palmarès avec 13.093 inscrit-e-s. Ils sont suivis par les Français-es, les Italiens-es, les Belges, les Allemands-es, les Néerlandais-es et les Anglais-es. Parmi les étrangers hors Union Européenne, les Monténégrins l'emportent avec 641 personnes inscrites.

Enfin, force est de constater que les journées nationales de l'inscription ont aussi eu un impact : le 13 mai 2017, quelque 327 personnes se sont inscrites et le 1er juillet 2017, 524, ce qui fait 851 inscriptions au total.



PHOTO: ©WIKIMEDIA COMMONS

Cjue : l'Europe, c'est chacun pour soi

(da) - Pas d'exceptions au règlement Dublin. C'est ce qu'a statué la Cour de justice de l'Union européenne (Cjue) ce mercredi. Elle avait été saisie par des cours de justice autrichienne et slovène, réquisitionnées à leur tour par des demandeurs d'asile syriens et afghans. En 2015, au plus fort de la « crise migratoire », les autorités croates avaient autorisé des milliers de réfugiés à traverser le pays afin d'atteindre d'autres États. Notamment l'Autriche et la Slovénie, où les demandeurs d'asile en question avaient déposé leur demande. Sans succès, les deux pays les renvoyant vers la Croatie en invoquant le règlement Dublin - qui confie la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile au pays à l'origine de l'entrée du demandeur d'asile sur le territoire européen. Un État a bien le droit d'autoriser l'entrée sur son territoire pour motifs humanitaires, a tranché la Cour. Or, il ne peut le faire que pour son territoire et pas pour celui d'un autre État. À ce motif, l'aide des autorités croates ne peut être qualifiée de « visa ». Autrement dit : même sous des conditions exceptionnelles et face à une crise humanitaire, c'est donc le chacun pour soi qui l'emporte au sein de l'Union européenne.

Ansparen bis zum Sabbatjahr

(rg) - Im zweiten Anlauf scheint es zu gelingen: Die Regierung wurde mit der Staatsbeamten-gewerkschaft über den sogenannten „compte épargne temps“ (CET) handelseinig. Bislang war es beim Staat nicht möglich, Überstunden oder nicht genommene Urlaubstage, außer bis in die Anfangsmonate des Folgejahres, anzusammeln. Das soll sich jetzt ändern: Staatsbedienstete (und ArbeitnehmerInnen die in établissements publics sitzen und statutarisch ihren staatlichen KollegInnen gleichgestellt sind) dürfen wohl ab 2018 Überstunden und sogar Urlaubstage über Jahre hinweg ansammeln und sie dann eins zu eins, zum Beispiel in Form eines Sabbatjahres, absummeln. Um den CET aufstocken zu können, müssen allerdings mindestens 25 Urlaubstage im Jahr genommen werden - von den 32, auf die beim öffentlichen Dienst Anspruch besteht. Außerdem dürfen die regulären gesetzlichen Maximalzeiten von täglich zehn und wöchentlich 48 Stunden nicht überschritten werden. Das CET-Konto darf maximal 1.800 Stunden, also den Äquivalent eines Arbeitsjahres, enthalten, danach muss abgebaut werden. Wer diese Vorgaben maximal ausnutzen will (und darf), kann ein erstes Mal nach etwa fünf Dienstjahren ein Sabbatjahr nehmen. Jetzt dürften bei den privaten ArbeitgeberInnen die Taschenrechner heiß laufen, um eine ähnliche Regelung zu auszuarbeiten ... Flexibilität in der Lebensarbeitszeit war ja mal die Antwort auf die Forderung der Gewerkschaften nach einer generellen Arbeitszeitverkürzung. Die hat es seit den 1970er-Jahren nicht mehr gegeben.

Schuh platzt am 2. August

(lm) - Der ökologische Fußabdruck der Menschheit ist zu groß für diese Erde. Nach den Berechnungen des Global Footprint Network fällt 2017 der Earth Overshoot Day, der Tag, ab dem wir aus ökologischer Sicht über unsere Verhältnisse leben, auf den 2. August. Das bedeutet, dass die Menschheit von Januar bis Juli so viel von der Natur verbraucht hat, wie die Erde in einem ganzen Jahr erneuern kann. Da der Verbrauch steigt, rückt das Datum jedes Jahr ein bisschen nach vorn. Berücksichtigt werden Ressourcen wie Fischbestände und Wald, aber auch der CO₂-Ausstoß, der 60 Prozent des gesamten Fußabdrucks ausmacht. Die 1,7 Erden, die wir mittlerweile benötigen würden, um unseren Verbrauch zu decken, sind ein Mittelwert. Würden alle Menschen so leben wie die LuxemburgerInnen, würden nach der Standardberechnung für 2013 fast acht Erden benötigt und der Overshoot Day läge im Februar. Würde man den Verbrauch der GrenzgängerInnen und den Tanktourismus abrechnen, wie dies der Nachhaltigkeitsrat 2010 versucht hatte (woxx 1063), dann dürfte man immer noch bei über fünf Erden liegen. Über die symbolische Funktion des Ereignisses hinaus ermutigt das Footprint Network auch zu Gegenmaßnahmen: Unter dem Motto „Move the Date!“ wurde berechnet, welche Maßnahmen den Overshoot Day um wie viele Tage in die Zukunft verschieben würden.

www.footprintnetwork.org